# Département des Alpes de Haute Provence COMMUNE DE SISTERON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance Ordinaire du 17 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux Et le dix-sept du mois de NOVEMBRE

Membres en exercice :		29	
Membres présents	:	26	
Procurations	:	3	
VOTES	:	29	
POUR	:	29	
CONTRE	:	1	
ABSTENTIONS	:	/	
Date de convocation	n :	10/11/2022	

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS: Mme Christiane TOUCHE à M. Jean-Pierre TEMPLIER

Mme Colette RODRIGUEZ à M. Daniel SPAGNOU Mme Elodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL

### ABSENT EXCUSÉ :

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2022-10-14-SF

### **OBJET: DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PRAYOUS.**

**CONSIDÉRANT** que tous les terrains du budget annexe PRAYOUS ont été vendus, que le prix de vente a été encaissé, que les déclarations de TVA sont finalisées ainsi que les écritures de stock et autres écritures de régularisation (arrondis de TVA)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la dissolution du budget annexe PRAYOUS au 31/12/2022

**CONSIDÉRANT** que le compte de bilan 1068 créditeur pour 0,48 € sera intégré au budget principal par opération non budgétaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'intégrer au Budget principal les résultats de clôture du Budget annexe PRAYOUS qui seront arrêtés au 31/12/2022 à savoir :

- ✓ un déficit de fonctionnement de 40860,38 €
- ✓ un excédent d'investissement de 0.48 €

CONSIDÉRANT que tous les comptes de la balance du budget annexe PRAYOUS seront ainsi soldés ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 29 voix POUR

PROCEDE à la dissolution du budget annexe PRAYOUS au 31/12/2022

<u>INTEGRE</u> au budget principal les résultats de clôture au 31/12/2022 du budget annexe PRAYOUS, déficitaire en fonctionnement pour 40860,38 € et excédentaire en investissement pour 0,48 €

Pour copie conforme, Le Maire, Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 18/11/2022 X 16h18

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210402095-20221117-2022\_10\_14\_